



Réunion du Gouvernement

Le Premier Ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE a présidé, ce Mercredi 27 Avril 2022, une Réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a eu à examiner les points suivants :

Dans le domaine de l'Agriculture et du Développement Rural :

Il a été présenté un avant projet de Loi relative à la protection, à la traçabilité et au contrôle du commerce international et domestique des spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction.

Ce projet de texte intervient pour mettre en place des mesures spécifiques et une législation nationale permettant d'appliquer les clauses de la convention internationale sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage Menacées d'Extinction « CITES ».

Cet avant-projet de Loi vise à : (i) Lutter contre le commerce illicite sur le territoire national des espèces animales et végétales sauvages menacées de disparition (braconnage, vente), (ii) Réglementer l'entrée et la sortie des spécimens de ces espèces dans le cadre du commerce international et (iii) Protéger le capital naturel de faune et de flore en Algérie.

Dans le domaine de la Santé :

Le Gouvernement a examiné un projet de Décret exécutif qui intervient en application des dispositions de l'article 37 de la Loi n° 18-11 du 02/07/2018 relative à la santé et qui a pour objet de fixer la liste des maladies transmissibles dont le dépistage est anonyme et pris en charge par l'Etat.

A ce titre, le projet de texte prévoit que le dépistage de certaines maladies transmissibles s'effectue sous la responsabilité des structures et établissements publics de santé, tandis que les résultats des prélèvements du dépistage sont remis à la personne concernée par un médecin au cours d'un entretien individuel.

Dans ce cadre, il y a lieu d'indiquer que le secteur de la santé dispose de tests spécifiques permettant un diagnostic rapide ainsi que des médicaments efficaces pour plusieurs infections transmissibles.



Dans le domaine de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire :

Le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire a présenté une communication sur la mise en place des dix nouvelles wilayas du Sud où il a été relevé que cette opération a été réalisée dans de bonnes conditions.

La communication a mis en évidence les principaux aspects liés aussi bien à l'achèvement du dispositif juridique et organisationnel, la finalisation de l'opération de répartition des actifs et des passifs, l'installation des différentes assemblées (APW – APC) et les subventions accordées.

L'exposé a également donné un état des lieux sur la réhabilitation des infrastructures destinées à abriter les services décentralisés, l'installation des responsables locaux et l'ouverture de démembrements de certains institutions et organismes publics.

A l'issue de la présentation, le Premier Ministre a rappelé les directives données par Monsieur le Président de la République pour la mise en place de l'ensemble des administrations et services publics au niveau des nouvelles Wilayas, sachant que cette opération devra être achevée dès la fin du premier semestre de l'année en cours. Il a mis l'accent sur la mutualisation des infrastructures afin d'accélérer l'opérationnalité des services publics.

Dans le domaine de l'Education Nationale :

Le Ministre de l'Education Nationale a présenté une communication préliminaire sur les démarches engagées par le secteur pour la révision des programmes et des livres scolaires et qui s'articulent autour des quatre (04) axes à savoir :

- (i) les mesures envisagées pour le palier de l'enseignement primaire, qui constitue la base sur laquelle s'appuie tout le système d'enseignement ;
- (ii) Les programmes scolaires et les révisions envisagées dans ce cadre ;
- (iii) Le livre scolaire et ;
- (iv) La question du poids du cartable et les actions engagées pour son allègement.